

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire,
PERRIN François, adjoint
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. ROUX Jean-Paul,
Mme RAGUET Amandine
M. MATHIEU Pascal, Mme PREFAUT Claudine

Conseillers présents : 8

Absents excusés : M. BREGAND Jacky, adjoint,
M. BAILLY Emmanuel,

Absente : Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :

23/06/2017

Date d'affichage :

05/07/2017

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PERRIN François

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Désignation du délégué et des suppléants pour l'élection des sénateurs
- 2 – Etude de devis : réfection du toit du gîte
- 3 – Plan d'aménagement de la forêt
- 4 – Décision Budgétaire Modificative : budget La Tuffière
- 5 – Indemnité de gardiennage de l'église
- 6 – Demandes de subventions
- 7 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Désignation du délégué et des suppléants pour l'élection des sénateurs

M. DARBON Hubert est élu délégué avec 7 voix pour et 1 vote blanc, selon les modalités prévues par la loi.

MM. ROUX Jean-Paul, PERRIN François, Mme RAGUET Amandine sont élus suppléants à l'unanimité selon les modalités prévues par la loi.

2 – Etude de devis : réfection du toit du gîte

Après étude et comparaison des différents devis, le conseil approuve à l'unanimité le devis de M. DARBON Jean-Marie d'un montant de 23 989,13 € TTC pour la réfection du toit du gîte.

3 – Plan d'aménagement de la forêt

Après avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement de la forêt communale présenté par l'Office National des Forêts, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil émet un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance totale de 104,31 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2017 à 2036.

La forêt sera divisée en 2 groupes :

- Un groupe de gestion extensive concernant les zones non boisées ou très pauvres où il sera toutefois possible de récolter du bois de chauffage si besoin au titre de l'affouage.
- Un traitement en futaie par parquets sur tout le reste de la forêt. Le renouvellement est à envisager en parcelle 10 (colonisation par le sapin, pectiné) en parcelle 3 et 4 (futaie mure d'épicéa) et sur des parquets de régénération naturelle sur une surface totale de 2 ha, où les semis feuillus semblent bien s'installer. Le groupe de régénération aura une surface totale de 9,22 ha.

Le conseil demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 (et aux sites classés), conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

4 – Décision Budgétaire Modificative : budget La Tuffière

Le conseil approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants au budget « La tuffière » :

Dépense d'investissement : compte 215418 chapitre 21 (Autres installations à caractère spécifique, matériel électrique) : + 26 €

Recette d'investissement : compte 21188 chapitre 040 (Amortissement) : + 26 €

5 – Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil décide d'attribuer, comme les années précédentes, une indemnité de gardiennage de l'église communale à M. ETIEVANT Pierre (résidant dans la commune). Le montant de cette indemnité est fixé à 300 € brut pour l'année 2017.

6 – Demandes de subventions

Le conseil décide à l'unanimité de donner une subvention de 500 € à l'association pour la sauvegarde du vieux Château de La Châtelaine.

Le conseil décide avec 7 voix contre et une abstention de ne pas participer à l'école de musique d'Arbois.

7- Questions diverses

Le Maire informe les conseillers que les travaux de la Mairie sont terminés.

Une barrière de protection a été remise en état au captage d'eau de la turbine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : M. PERRIN François